

ÉCLAIRAGE PUBLIC

PRÉSENTATION COMPÉTENCE



Investissement
Travaux neufs



Maintenance
préventive des
installations



Assistance
et dépannage
inclus



Des outils numériques
dédiés à la maîtrise
de votre patrimoine



Géoréférencement
des réseaux
répondant aux
normes en vigueur



Un interlocuteur
unique pour vous
accompagner dans
vos projets



LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la compétence, le Te61 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des opérations suivantes :

- Travaux d'extension d'éclairage en souterrain ou en aérien
- Travaux liés aux effacements de réseaux
- Travaux de renouvellement et de rénovation
- Travaux de réfection d'armoires de commande
- Mise en valeur du patrimoine

Dans le cadre de travaux neufs, les réseaux d'éclairage public sont systématiquement géoréférencés par nos services.

Important

La collectivité bénéficie de l'expertise, des conseils et des propositions du Territoire d'Énergie Orne. Elle reste toujours décisionnaire des projets à réaliser, et choisit le type de matériel qu'elle souhaite installer.



LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

" ASSURER LA PERFORMANCE ET LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR GARANTIR UNE CONTINUITÉ DE SERVICE. "



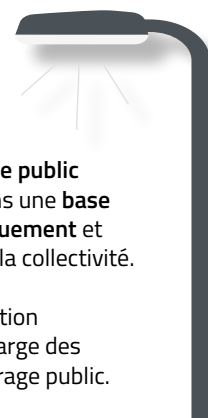
Un entretien préventif inclus

- > **Relampage** initial en 2026
- > **Visite** et nettoyage tous les 2 ans
- > **Contrôle** annuel des armoires (règlementaire)

Votre éclairage public, géré en toute simplicité

La totalité du patrimoine d'éclairage public de la collectivité est répertoriée dans une base de données, puis intégrée numériquement et accessible via l'espace adhérent de la collectivité.

Cet outil permet de simplifier la gestion quotidienne ainsi que la prise en charge des situations d'urgence du parc d'éclairage public.



Une garantie d'assistance en cas de panne

Une panne d'éclairage ? Déclarez-la en quelques clics, et nous intervenons rapidement.

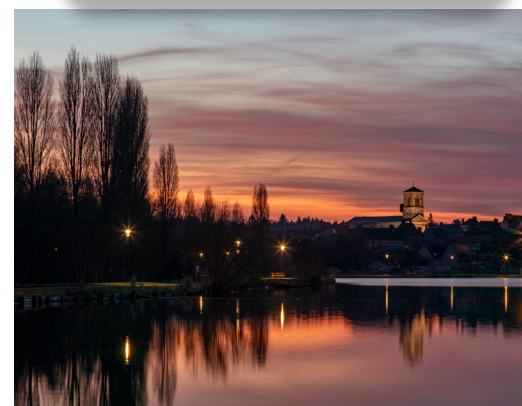
- > **4h** pour une panne urgente (*secteur éteint*)
- > **96h** pour une panne non-urgente (*1 seul point éteint*)



Le Te61 est toujours informé des interventions sur le réseau d'éclairage public.

À noter :

Les lampes à Vapeur de Mercure (VM) ne peuvent plus être dépannées.





GÉORÉFÉRENCIEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN ET CERTIFIÉE.

Lors de la réponse aux DT-DICT, le réseau doit être précisément localisé, c'est ce qu'on appelle le "géoréférencement", c'est aujourd'hui une obligation réglementaire pour toutes les collectivités propriétaires de réseaux d'éclairage public.

Afin d'accompagner ses adhérents dans le respect de cette obligation, le Territoire d'Énergie Orne propose une prestation de géoréférencement « clé en main », réalisée par un **agent géomètre-topographe spécialisé dans la localisation des réseaux.**

Le Territoire d'Énergie Orne est certifié par Bureau Veritas.



Prestataire localisation réseaux

Géoréférencement & détection
BUREAU VERITAS
Certification



L'ensemble des données collectées est **contrôlé, fiable et intégré** directement dans l'espace numérique dédié à la gestion de l'éclairage public.

L'ESPACE ADHÉRENT, L'OUTIL POUR GÉRER VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC



L'espace adhérent offre un accès sécurisé et centralisé aux informations liées au patrimoine d'éclairage public des collectivités. Grâce à ce portail, la gestion de l'éclairage public devient rapide et intuitive :

- Accès facile à l'ensemble du patrimoine, pour une vision complète et claire des installations
- Déclaration instantanée des pannes, avec suivi en temps réel
- Mise à disposition de l'outil de réponses aux DT-DICT, pour faciliter la démarche des collectivités.

Rappel : la réglementation impose aux collectivités de répondre à ces DT-DICT concernant les réseaux dont elles sont propriétaires.

Pensé pour gagner en efficacité et réduire les démarches administratives, ce portail centralise toutes les données nécessaires à la gestion de l'éclairage public. Tout est disponible en quelques clics, pour un pilotage plus serein et réactif des installations.

VISITEZ NOTRE SHOWROOM EXTÉRIEUR POUR VOUS AIDER À CHOISIR VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC !



Une quarantaine de candélabres sont exposés sur le parking de la maison de l'énergie. Des tests sont possibles sur demande. Les visites s'effectuent obligatoirement sur rendez-vous.

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2026

À noter : la mise à jour des tarifs est éditée chaque année dans notre *Guide des aides financières dédiées aux collectivités*
Le document disponible sur notre site internet : www.te61.fr

L'OFFRE : 18 € PAR POINT LUMINEUX ET PAR AN

En option : maintenance des armoires 36 €

La compétence inclut l'investissement et la maintenance des installations.

Taux de participation du Te61 avec transfert de compétence			
Nature	Communes ou communes déléguées reversant l'accise sur l'électricité* au Te61	Communes ou communes déléguées ne reversant pas l'accise sur l'électricité au Te61	Maîtrise d'oeuvre Te61
Cotisation à la compétence	18 € par point lumineux		/
Création de mise en valeur du patrimoine	Pas de participation financière		
Extension d'un réseau d'éclairage public Rénovation mise en valeur de patrimoine	Jusqu'à 40 %	/	7 %
Effacement	Jusqu'à 40 %	/	
Renouvellement Rénovation armoire éclairage public	Jusqu'à 40 %	Jusqu'à 10 %	
Programme d'éradication des lampes à vapeur de mercure	Jusqu'à 70 % (Plafonné à 650 € HT par luminaire fourni et posé)	Jusqu'à 10%	
Accident	Sur devis		
Géoréférencement	Jusqu'à 50 % du devis		
Horloge connectée	Jusqu'à 50 %		
Plafond de subvention	1 200 000 €		

* **L'accise sur l'électricité** est une taxe obligatoire payée par **tous les consommateurs finaux d'électricité**, quel que soit leur type de contrat ou leur usage. Cette taxe, anciennement appelée TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) est désormais régie par le Code des impositions sur les biens et les services.



Territoire d'Énergie Orne
6 rue de Gâtel, 61250 Valframbert
02 33 32 83 13 / accueil@te61.fr



David Maillard

Chargé d'affaires éclairage public
david.maillard@te61.fr
06 70 50 75 86



Stéphane Bêland

Responsable éclairage public
stephane.beland@te61.fr
06 70 27 85 27



Catherine Jourdainne

Secrétaire
catherine.jourdainne@te61.fr

